

Compte rendu succinct de la commission sportive 22 du 20/09/2007

• **Projet de fonctionnement des championnats départementaux en Côtes d'Armor pour la saison 2007-2008**

DIVISION 3 :

Maintien de 2 bassins EST/OUEST car pas assez de coureurs pour créer un 3 ème bassin. L'optimist reste la seule série ouverte dans cette division en fonction des effectifs déclarés.

DIVISION 2 :

Dissociation des championnats D2 optimist et D2 planche à voile

Maintien de 2 régates communes entre le département 35 et le département 22 en optimist

Création d'un nouveau fonctionnement de la D2 planche afin de relancer cette série :

Création d'un championnat PAV Glisse (Planche à voile à dérive) :

De septembre 2007 à avril 2008 des régates de clubs sont organisées dans les différents bassins de navigation du département. Ces régates peuvent regrouper plusieurs clubs d'un même bassin de navigation. De mai à juin trois régates départementales sont organisées (2 régates de championnat D2+ la coupe D2).

Création d'un championnat PAV Extrême Glisse (Planche à voile funboard) :

De septembre 2007 à mi-avril 2008 des régates de clubs sont organisées dans les différents bassins de navigation du département. Ces régates peuvent regrouper plusieurs clubs d'un même bassin de navigation. De mi-avril à juin prise en compte des classements par extraction des coureurs du 22 des 3 raids suivants : 14-15 avril slalom raid de Dinard, 26-27 mai slalom raid de Cléder, 23-24 juin slalom raid de Carnac.

Proposition de création d'une inter-séries dériveur en D2 :

Le tour de table des clubs présents fait apparaître un nombre de coureurs insuffisants pour créer ce nouveau championnat. De plus cela risquerait de faire doublon avec le trophée d'armor voile légère qui comprend déjà une inter-série dériveur. Il est d'ailleurs rappelé la possibilité de faire des extractions jeunes ou par série à partir du classement général inters-séries dériveurs du trophée d'armor voile légère.

SUIVI DEPARTEMENTAL DIVISION 1

Il est proposé de reconduire les principes de la saison dernière c'est à dire :

Suivi D1 :

Principe du bassin :

- En fonction du nombre de coureurs dans chaque bassin regroupement des clubs pour les entraînements
- 1 entraîneur départemental sur chaque bassin actif par série active (constitution d'un pool d'entraîneur départementaux) bassin actif = 2 clubs mini, série active 5 coureurs mini

Principe de prise en charge des entraînements : pour 3 entraînements réalisés 1 pris en charge sur vacation , les 2 autres étant à la charge des clubs au prorata du nombre de coureurs dans chaque club.

Principes de répartition des vacances départementales :

Les vacances sont affectées à des clubs mettant à disposition un salarié sur des missions de suivi sportif départemental. La vacation ne couvre pas complètement le coût du salaire, elle constitue une aide au suivi sportif.

• **Entraînements et stages**

- Tous les entraîneurs de clubs participants à l'encadrement d'un stage départemental D3/D2/D1 peuvent bénéficier des vacances.

- Les clubs dont les entraînements correspondent à des regroupement de bassin peuvent bénéficier d'1 vacation par cycle de 3 entraînements réalisés.
- 1 vacation par semaine est affectée sur les entraînements réalisés par le CLE voile légère à condition que cet entraînement soit ouvert aux coureurs D1 du département (possibilité de délocaliser certains entraînements CLE).
- **Suivi des régates**
Un programme de régates par série est arrêté par l'entraîneur ou le collectif d'entraîneurs départementaux. Après validation par le CDV, seules les régates figurant dans ce programme pourront faire l'objet d'une affectation de vacations départementales.
 - Dans le cadre des suivis de régates ligue et plus, 1 vacation est attribuée par unité d'entraînement (1 entraîneur + 6 coureurs minimums). Pour le suivi national en fonction du nombre de coureurs sélectionnés, 1 entraîneur issu du pool d'entraîneurs départementaux assure le suivi sur vacation.

Dans le cadre du suivi de régates mixte CLE+ autres coureurs D1 des vacations sont affectées au prorata du nombre de journées/coureurs hors CLE présents.